



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Gérardmer Saint-Dié

Question écrite n° 3099

Texte de la question

Reprenant les termes de la question écrite qu'elle avait posée le 26 décembre 2006 sous la précédente législature, demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, de lui indiquer quelles sont les intentions des pouvoirs publics quant à l'éventuelle réouverture de la ligne ferroviaire Gérardmer-Bruyères vers Épinal ou Saint-Dié.

Texte de la réponse

La réalisation de travaux ferroviaires sur l'axe Gérardmer-Bruyères - Epinal ou Saint-Dié, représenterait une mobilisation importante de moyens financiers. Un premier coût estimatif de la remise en état a été chiffré à plus de vingt millions d'euros du fait de l'état de vétusté de la ligne, inutilisée depuis une quinzaine d'années. La plate-forme de la voie devrait faire l'objet d'une remise en état totale car aucun entretien n'a été réalisé depuis sa fermeture. L'entretien des fossés drainants devrait également être repris et des travaux concernant la plate-forme elle-même ne sont pas à exclure. La voie est constituée pour partie de rails datant de l'origine de la ligne et pour partie de rails de réemploi, dont la réutilisation serait très limitée. L'état des traverses en bois ne permet pas aujourd'hui d'en prévoir la réutilisation, car sur une telle ligne, leur maintien, même partiel, entraînerait des frais d'entretien ultérieurs très élevés. S'agissant de la signalisation ferroviaire, le niveau d'exigence en matière de sécurité a considérablement évolué ces dernières années, ce qui rendrait indispensable la réalisation de travaux conséquents. La décision de remise en service de la ligne, du fait de sa vocation régionale, appartient à l'autorité organisatrice de transport, à savoir le Conseil régional. Si une telle décision devait être prise, les études et les travaux nécessaires à la réfection de la voie seraient engagés principalement par le Conseil régional de Lorraine et par le gestionnaire d'infrastructure qu'est RFF.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3099

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5202

Réponse publiée le : 18 décembre 2007, page 8026